

fol; & celles de cinq fol à quatre fol: Le même Arrêt indique une seconde diminution pour le premier du mois d'Août; auquel jour les Louïs d'or ne feront reçûs en France, que pour douze livre quinze fol, les Ecus pour trois livres huit fol; les pieces de vingt fol pour quinze fol; les pieces de dix fol tant de France, de Metz, que de Strasbourg pour fept fol six deniers; les pieces de quatre fol pour trois fol neuf deniers; les pieces de trente fol d'Alsace, dans les Provinces où elles ont cours, ne voudront que vingt-cinq fol six deniers: les pieces de quatre livres de Flandres, pour quatre livres huit fol. A l'égard des Louïs d'or & des Ecus blancs, ils feront à la proportion ordinaire, diminuez dans la Province d'Alsace: Car c'est une regle établie depuis longtems, que le Louïs d'or vaut en Alsace trente fol, & l'Ecu huit fol plus qu'en France.

*Mr. de Berwick sermens qu'il prête au Roi.*

V. Mr. Le Marechal de Berwick étant revenu d'Espagne en France, il prêta deux sermens entre les mains du Roi le 17. Avril, l'un pour sa dignité de Marechal de France, & l'autre pour sa Charge de Gouverneur de la Province de Limosin.

*Monsieur de Fourbin gratifié par le Roi.*

VI. Le Roi pour donner des marques de sa satisfaction au Comte de Fourbin, dont la conduite a été approuvée, nonobstant le mauvais succès de la premiere tentative sur l'Ecosse, Sa M. lui a donné une gratification de six mille livres, & une pension annuelle de trois mille livres.

*Officiers de Marine gratifiés.*

Sa Majesté a donné d'autres recompenses à plusieurs autres Officiers de Marine, parmi lesquelles on peut mettre une pension